

Comité de Direction (Codir) :

Michèle Guiraud Présidente
 Bastien Ponnelle Trésorier
 Florent Grandouiller Secrétaire
 Gérard Cariteau
 Michèle Descreux
 Jacques Drouhin
 Françoise Lyon

L'association vit grâce à vous

Cotisation (20 € par an) pour :

- . Participer à la vie de l'association,
- . Recevoir cette lettre de l'AFRA par internet ou en format papier sur simple demande
- . Participer aux ateliers de l'AFRA (informatique ou peinture)

Effectuer un don :

- . Pour soutenir durablement votre Association, ses projets, sa communication



* Calculez votre empreinte carbone

Avec le simulateur de l'Ademe « Nos gestes climat », prenez connaissance de votre empreinte carbone à l'année.

Ce simulateur détermine la quantité de CO2 que vous émettez à l'année selon des grandes catégories de la vie quotidienne :

- > alimentation ;
- > transport ;
- > logement ;
- > services publics ;
- > numérique.

En savoir plus : <https://www.ademe.fr/>

Chères amies, chers amis, adhérentes et adhérents,

La ville de Fontaine-lès-Dijon, selon les constatations de l'Insee, perd régulièrement des habitants, et on peut parallèlement observer que la population vieillit.

Intéressant à noter est aussi le fait que 58% des habitants ont emménagé depuis plus de 10 ans dans leur résidence principale. En affinant ce pourcentage : environ 1/3 depuis 10 à 19 ans, un petit tiers depuis 20 à 29 ans et un gros tiers depuis 30 ans ou plus. Preuve s'il en est que de nombreuses personnes se sont senties bien à Fontaine puisqu'elles y sont restées. Il est vrai aussi que plus on vieillit, moins on a l'énergie de déménager.

On peut se réjouir de voir surgir de terre de nouveaux immeubles, en particulier dans le quartier de la Grande Fin. Ils pourront accueillir de nouveaux habitants, plus jeunes, des couples avec leurs enfants qui rempliront les classes qui se sont peu à peu vidées. Ces nouveaux habitants apporteront animation, vie et sang neuf. Mais resteront-ils aussi longtemps que ceux qui les ont précédés à Fontaine ? Dans un quartier dépourvu d'espaces verts, de square pour les enfants, de petits commerces de proximité, de places de stationnement, d'une salle dédiée aux activités communes (culturelles, associatives, festives) alors que les salles existantes sont déjà en nombre insuffisant ? Rien n'est moins sûr si rien ne change.

Michèle Guiraud, Présidente de l'AFRA

Alors, ce nouveau t-shirt ?

Michèle Guiraud

Deux tonnes, c'est quoi ? C'est le total des émissions de CO2 que chacun de nous ne devrait pas dépasser en une année pour respecter l'Accord de Paris. Le secteur de l'habillement représente une part non négligeable de cette empreinte carbone* : presque 500 kg d'équivalent CO2 par an. Prenons l'exemple de ce t-shirt en coton d'environ 250g qui vous fait tellement envie. D'après les chiffres de l'Agence Française de la Transition Ecologique ses émissions représentent plus de 6 kg d'équivalent CO2, soit quand même 3 fois moins qu'un pantalon et 8 fois moins qu'une veste.

Mais pourquoi coudre des bouts de tissus ensemble émet-il autant de CO2 ?

Plus d'un quart du CO2 est déjà émis par les matières premières.

Le coton est gourmand en eau et en pesticides.

Au moment où le tissage commence, il faut ajouter environ 2kg de CO2.

La mise en forme représente 1/3 des émissions finales. L'assemblage et la distribution représentent le 3^{ème} poste d'émission (23%). Et l'usage qui regroupe utilisation et entretien du t-shirt, c'est près d'1kg de CO2 émis lorsqu'on garde son t-shirt cinq ans.

Et les solutions ? Limitez vos achats ! L'ONG « Les Amis de la Terre » estime qu'on peut acheter cinq nouveaux articles de mode par an si l'on veut respecter l'Accord de Paris. Achetez moins de fibres synthétiques et de coton, mais plus de matières durables comme le lin ou le Tencel. Augmentez la durée d'utilisation.

Tournez-vous vers la revente et les friperies.

Alors, allez-vous acheter ce t-shirt ?

(d'après le quotidien de Lausanne « Le Temps »)

AFRA, votre Association (statut « loi de 1901 ») siège social : Centre d'Animation Pierre Jacques

site : <http://www.fontaine-reflexionaction.fr/> Courriel : contact@fontaine-reflexionaction.fr

Courrier : AFRA C.A.P.J. Boite n° 13 - 21121 Fontaine-lès-Dijon



<https://www.facebook.com/Fontaine-R%C3%A9flexion-Action->

Dépôt légal : en cours

Par une loi du 10 mars 2023, dite loi APER, le gouvernement veut accélérer le déploiement de la production d'énergies renouvelables.

Les communes sont invitées à définir, **après** concertation avec leurs administrés, des zones (ZAENR) dans lesquelles les projets de production d'énergies renouvelables se verront facilités.

Sur le principe, rien à dire. Il est clair que le déploiement du solaire photovoltaïque sur des terrains déjà artificialisés afin de produire de l'électricité pour une utilisation directe locale est une très bonne chose.

Reste juste à faire attention, grâce à des discussions locales, à ce que ceci se fasse correctement et pour le bénéfice commun, sans effets secondaires délétères.

La municipalité nous propose donc une concertation du 11 au 25 mars.

Malheureusement, comme toute concertation dans notre commune, elle n'est proposée qu'une fois tout décidé et non en amont comme le voudrait le texte... En effet, sur Fontaine, la municipalité a **déjà** défini huit zones dans lesquelles la production d'énergie photovoltaïque sera privilégiée, essentiellement des zones d'habitat collectif, des centres municipaux et des centres commerciaux.

Certes, pour notre commune, le débat est assez restreint compte tenu de sa configuration.

La définition de ces zones aurait rapidement pu faire consensus.

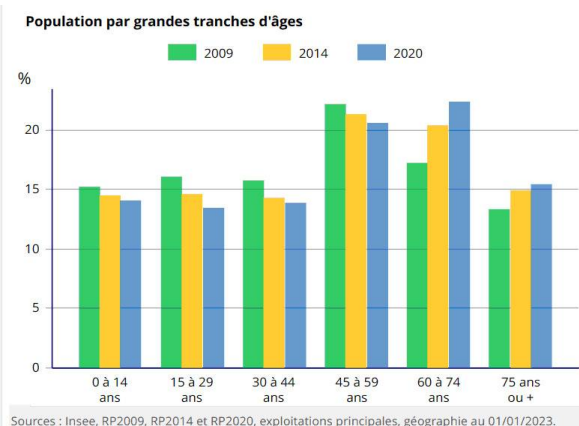
Mais c'est encore une question de méthode... Plutôt que d'inviter à la concertation pour aborder la définition des zones, l'exécutif municipal décide seul, puis laisse aux habitants la possibilité de s'exprimer... sans avoir aucunement l'intention de changer quoi que ce soit. Ça décourage bien les volontés de discuter et pour finir, c'est tellement simple de dire que, vu la très faible participation à la "concertation", ce n'était pas la peine de discuter en amont !

De l'art de décider seul en se parant du masque de la discussion...

Fontaine et la démographie

Bastien Ponnelle

Selon les derniers chiffres officiels de l'INSEE la population de Fontaine-lès-Dijon en 2021 était de 8 847 habitants, soit une perte de 215 par rapport à 2009. Pourtant le nombre de logements a progressé, notamment les appartements.



On constate par ailleurs un vieillissement de la population avec +6 % chez les plus de 60 ans et - 10 % chez les moins de 60 ans sur une période de 11 ans. Avec une part de personnes vivant seules plus importante.

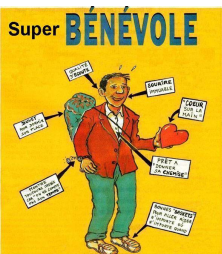
La part de logements vacants a également augmenté pour atteindre plus de 6% (en 2020). Pourquoi tant de logements vacants ? Celle des logements sociaux est de 13 % (en 2022) ce qui reste donc inférieur au taux légal de 20 %.

Depuis 2021 un certain nombre d'immeubles ont été construits sur la commune (notamment dans le quartier de la Grande Fin). On peut donc imaginer une légère augmentation de la population et un ralentissement du vieillissement ?

Bénévole ! Pourquoi pas vous ?

Michèle Descreux

Selon le dictionnaire : personne qui fait quelque chose sans y être obligée et sans en tirer profit. *Qui veut le bien*



Pourquoi s'engager dans le bénévolat ? Pour

- * Se rendre utile.
- * Mettre ses compétences au service des autres.
- * Découvrir de nouveaux domaines.
- * Etablir du lien social.

Bref, s'impliquer dans des actions qui ont du sens

23 % des Français sont bénévoles, à égalité homme/femme

C'est de 35 ans à 64 ans que la proportion de bénévoles est la plus faible.

Les bénévoles donnent du temps chaque semaine et sont indispensables à l'activité des associations.

« Au sein des associations, il y a désormais davantage de bénévoles associatifs de 15 - 34 ans (31%) que de bénévoles de 65 ans et plus (26%).

Du côté des jeunes, il y a une envie d'engagement qui ne cesse de progresser ces dernières années, avec souvent l'idée de faire avancer les choses de manière concrète et à leur échelle dans un monde si incertain pour eux, où le politique leur semble trop éloigné de leurs préoccupations. L'aspiration à être en relation avec d'autres personnes souvent fragilisées, à protéger leur environnement, à s'ouvrir à de nouvelles expériences qui pourront aussi devenir des expériences qu'ils pourront valoriser pour leur vie professionnelle est un puissant moteur. Et leur bénévolat n'est pas que ponctuel, c'est une suite d'engagements adaptés à leur vie du moment, et il n'est pas prêt de s'arrêter ! »

Isabelle PERSOZ, déléguée générale de Tous Bénévoles